



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 30 janvier 2026

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE (CMF) MANCHE EST / MER DU NORD : LA 24^{ÈME} ÉDITION S'EST TENUE LE JEUDI 29 JANVIER

Lieu de concertation dédié à la conciliation des usages en mer, le CMF regroupe les acteurs intéressés par la gestion d'un espace maritime de plus de 28 500 km² : services de l'État, collectivités territoriales, organisations socio-professionnelles, ports, associations de protection de l'environnement, scientifiques, représentants des usagers de la mer, etc. Co-présidée par le préfet de la région Normandie, Jean-Benoît Albertini, et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, le vice-amiral d'escadre Benoit de Guibert, cette 24^{ème} séance a réuni les principaux acteurs de la planification maritime et littorale sur une façade de plus de 1 000 km, courant de la frontière franco-belge jusqu'à la Baie du Mont Saint-Michel.

La séance a permis l'installation du Conseil maritime de façade dans sa nouvelle composition. Plusieurs structures ont ainsi intégré le Conseil maritime de façade pour la première fois, parmi lesquelles le Parlement de la mer des Hauts-de-France, l'association Picardie Nature ou l'association nationale des ports maritimes territoriaux.

Désignés le 15 janvier 2026, les membres du Conseil maritime de façade siégeront pour une mandature de 3 ans. Ils ont pu définir en séance la composition de la commission permanente, véritable « cheville ouvrière » des travaux du CMF. La présidence de cette dernière sera assurée par Pierre VOGT, conseiller régional de Normandie.

L'assemblée plénière a permis aux membres de mesurer la variété et la complexité des dossiers appelant un avis du Conseil maritime de façade, parmi lesquels :

- Le projet éolien Centre Manche 1 et le projet de raccordement du parc éolien Centre Manche 2, situés dans l'Est Cotentin, à plus de 33 km des côtes. Il s'agit des deux plus importants projets français de parcs éoliens en mer à ce jour ;

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- Le processus de reconnaissance des zones de protection forte en mer : ce dispositif permettra de valoriser les espaces maritimes disposant d'un haut niveau de protection environnementale.

Lors de cette séance, les services de l'État ont partagé un premier bilan à mi-parcours du plan d'action du document stratégique de façade (DSF). Suite à l'adoption de la stratégie de façade maritime mise à jour en novembre 2025, la mise en œuvre du volet opérationnel du DSF permettra de répondre aux grands enjeux de la façade : exploitation durable des ressources de la mer, transition énergétique, gestion des co-usages, maîtrise du risque littoral et restauration de la nature.

Le Conseil maritime de façade devrait se réunir de nouveau en début d'été 2026.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex